Accusé certifié exécutoire

Réception par**RÉPUBLIQUE** FRANÇAISE Publication : 26/07/2024





## Nous, Maire de la Ville de Dijon

## MAIRIE DE DIJON

VU l'article L.2122-18 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales.

ATTENDU l'empêchement dans lequel se trouvent simultanément les adjoints de remplir les fonctions d'officier d'état civil le Samedi 3 août 2024,

## ARRÊTONS

Article 1er - Vincent TESTORI, conseiller municipal, est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour célébrer le mariage de Monsieur Elmouataz Billah REHAL et de Madame Nina LEITE ALVES PINTO prévu le :

## samedi 3 août 2024 à 15 heures 10

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal judiciaire, Monsieur le Directeur général des services de la mairie et Monsieur le Directeur de la Proximité et de la Citoyenneté.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet2024

LE MAIRE,

Finguis Paksam